



Réunion DGCL refonte de la catégorie B filière SPP: **Sous les pavés, la plage...**

Communiqué autonome

Il faisait très chaud hier, dans les locaux du ministère des collectivités territoriales, c'est vrai qu'il y avait presque autant de monde que sur les plages du sud en cette période.

Autour de Mme Mezin, sous-directrice chargée des élus territoriaux et de la fonction publique territoriale à la DGCL, étaient regroupés Messieurs Chinon, adjoint de Mme Mezin, Lescure (DGCL), Coilbault (directeur général du CSFPT), Benet (SDSPAS-DSC), Plumejeau et Allione (DSC). L'ADF était également représentée.

Représentaient les Autonomes, Jacky CARIOU, Bruno COLLIGNON et André GORETTI

L'ensemble des organisations représentatives siégeant au CSFPT et invitées par la DGCL étaient présentes.

Mais en cette saison estivale, les Autonomes, habitués aux petits jeux de plages, ont repéré un intrus qui fut obligé de se dévoiler lors du tour de table demandé par la FAFPT...

Un représentant officier de la CGC des SDIS (Avenirs et Secours pour les initiés), organisation qui ne dispose d'aucun siège au CSFPT et qui n'était donc pas invité par la DGCL, s'était déguisé en expert de la CFTC des SDIS (SNSPP pour les intimes)... ou comment contourner la règle de la représentativité !

Joueurs comme ils sont, il est fort probable que lors de la prochaine réunion les représentants de la CFTC des SDIS mandateront comme expert le président de la FNSPF... à moins qu'il ne soit nommé préfet d'ici là !

Mais revenons à nos galets : Mme Mezin a tout de suite planté le décor en indiquant que les propositions de la DGCL et de la DSC portaient essentiellement sur la catégorie B, elle a donc souhaité que les discussions débutent par cette catégorie. Les organisations syndicales présentes ont insisté pour étudier en priorité l'incidence des propositions sur la catégorie C.

L'ordre du jour a donc été modifié et la sous-directrice nous a présenté les propositions du gouvernement qui n'est pourtant pas conforme aux dispositions des accords Jacob :

- **C1 premier grade : un accès sans concours en échelle 3 au grade de sapeur (IB 388)**
- **C2 deuxième grade : un accès par concours externe en échelle 4 au grade de sapeur (sans changement par rapport à la situation actuelle – IB 413).**

Nota : parmi les conditions d'accès au C2, il est prévu que les C1 justifient d'une ancienneté de 10 ans de service effectif dans leur grade. 10 ANS EN ECHELLE 3 !

- **C3 troisième grade: Caporal. Nomination au choix après 3 ans de service effectif de sapeur (C2) + FAE. Echelle 5 (IB 446)**
- **C4 quatrième grade : Sergent. Nomination au choix après 5 ans de service effectif de Caporal (C3) + FAE (IB 479).**
- **C5 cinquième grade : Adjudant. Nomination après 6 ans de service effectif de Sergent (C4) + FAE (IB 529).**

Au vu de ces propositions, les représentants de FO ont indiqué qu'ils n'étaient plus favorables au recrutement sans concours en catégorie C, puisque ces dispositions ne respectaient pas la fameuse proposition de la coalition syndicalo-associative (FNSPV, CGC, CFTC-SNSPP, FO et UNSA des SDIS).

Les Autonomes se sont réjouis de la position de FO, bien que cette organisation membre de la coalition évoquée ci-dessus porte une lourde responsabilité dans les propositions de la DGCL. Nous avons rappelé que l'ouverture sans concours à la filière sapeurs-pompiers professionnels nous apparaissait comme une aberration à l'heure où le CSFPT vient d'approuver à l'unanimité le rapport sur la précarité dans la fonction publique territoriale.

Faut-il rappeler également qu'environ 3000 lauréats du concours de SPP attendent une affectation... ?

Pour la FA/SPP-PATS, la refonte de la filière SPP ne doit en aucune manière rajouter de la précarité à la précarité. Seul un accès par concours offre toutes les garanties de déroulement de carrière, y compris pour nos collègues SPV qui souhaitent intégrer la fonction publique territoriale.

Parmi les autres éclairages apportés par Mme Mezin, nous avons appris que l'organisation de la catégorie C ne changeait absolument pas et notamment les fonctions opérationnelles exercés correspondant au grade seraient à l'identique de celle d'aujourd'hui.

Tous les chefs d'agrès restent en C, les indices restent inchangés (IB 479 pour les sergents)...

À la suite de cet « éclairage » les Autonomes ont interpellé la DGCL et la DSC afin de savoir si les difficultés recensées en 2007 par le CSFPT pour la catégorie C ont été réglées, s'agissant notamment des problèmes de gestion opérationnelle et de déroulement de carrière pour les quelques 16000 sous-officiers chefs d'agrès. La sous-directrice aux élus territoriaux nous a demandé si la solution consistait à passer tous les chefs d'agrès en catégorie B...

Cette perche tendue nous a permis de rappeler nos propositions :

À la date de parution du décret sur la refonte de la filière, les titulaires de la formation de professionnalisation de chef d'agrès (FAE) intégreront le premier grade de la catégorie B correspondant à l'emploi de chef d'agrès deux équipes et plus. Cette intégration se déroulerait selon UN ECHEANCIER PERMETTANT AU SDIS D'APPLIQUER CES DISPOSITIONS DE MANIÈRE PROGRESSIVE.

Dans le même temps, les agents non concernés par ces dispositions (les chefs d'équipe) se verront proposer une formation de professionnalisation (FAE) de chef d'agrès moins de deux équipes correspondant au dernier emploi de la catégorie C (IB 529), puis dès leur entrée en catégorie B, une formation de chef d'agrès de deux équipes et plus.

L'emploi de chef de groupe étant lui associé au deuxième grade de la catégorie B.

Le troisième grade serait un grade de débouché, permettant d'apporter un élément de réponse à l'allongement programmé de la durée de cotisation pour l'ouverture des droits à pension, augmentant de fait le temps passé dans la filière.

Nous avons donc, inlassablement, tel le ressac du bord de mer, rappelé nos positions qui furent celles du CSFPT lors de son vote unanime (moins deux abstentions CGT – CGC) en séance plénière du 4 février 2009.

À propos de la CGC des SDIS, notre collègue d'Avenir et Secours qui, pour reprendre une image balnéaire s'est retrouvé tel un Bernard l'Ermite dans la coquille d'expert de la CFTC-SNSPP, n'a pas souhaité s'exprimer sur ce sujet...

Un expert silencieux... les mystères de la faune marine !

Face à la situation marécageuse dans laquelle nous nous trouvions, les Autonomes ont demandé à Mme Mezin une suspension de séance au cours de laquelle l'ensemble des organisations est tombé d'accord sur le principe suivant : **Si la DGCL n'a pas de mandat pour avancer sur la catégorie C, nous décidons de quitter la séance dans l'attente de réponses précises sur l'avenir de cette catégorie, en lien avec la refonte de la catégorie B ;**

De retour en salle, les représentants de la DGCL nous ont confirmé qu'ils n'avaient pas d'autres mandats sur ce dossier.

Les organisations syndicales ont donc quitté la séance. Prochaine réunion le mardi 13 septembre 2011...

Notre analyse

Nul ne saura jamais ce qu'aurait proposé le gouvernement si l'unité syndicale du 4 février 2009 était restée intacte.

Nos plus plats remerciements à la coalition syndicalo-associative (FNSPV, CGC, CFTC-SNSPP, FO et UNSA des SDIS) qui, au travers ces « pseudos arrangements ministériels », dynamite non seulement la reconstruction de la filière SPP mais toute la catégorie C des pompiers bottes aux pieds.

Toujours est-il qu'en voulant jouer en eaux troubles avec la FNSPF, certaines organisations ont ouvert les vannes d'une filière sans cohérence, au détriment notamment des futurs recrutés sans concours en échelle 3 et des sergents et adjudants actuels qui, dans ce contexte, restent à marée basse et sont les grands perdants de ce jeu de dupes.

Un sacré gâchis pour l'ensemble de la filière, au moment où l'on nous annonce pour le mois de septembre une grande Direction Générale de La Sécurité Civile et de la Gestion des Crises avec une Direction des Sapeurs-Pompiers...

Comme si, à l'époque de la RGPP et de la mutualisation des services de l'Etat, ce qui manquait le plus à notre profession c'était une Direction des Sapeurs-Pompiers...

L'ironie du sort consisterait à ne rien voir bouger en catégorie C, à créer un accès sans concours au grade de sapeur et à voir fleurir ici ou là de jolis emplois fonctionnels, assortis ou non du grade de général...

La refonte de la filière, harponnée de toutes parts par les flibustiers de la flotte syndicalo-associative (FNSPV, CGC, CFTC-SNSPP, FO et UNSA des SDIS) viendrait donc s'échouer sur les récifs du corporatisme catégoriel...

Un raz-de-marée assuré !

Et si cet été sur la plage vous croisez un Bernard l'ermite de la variété Avenir et Secours, ne le ramenez pas à Paris. Ils ne sont pas très à l'aise quand il s'agit de s'intéresser à ceux qu'ils considèrent comme inférieurs dans la chaîne alimentaire, même cachés dans une coquille CFTC-SNSPP !

La FA/SPP-PATS adressera au cours de l'été à la DGCL un document détaillé sur les modalités précises d'application de nos propositions d'intégration.

Une étude de la pyramide des âges pour les agents concernés permettra de réguler cette intégration en commençant par les agents les plus âgés.

S'agissant de l'incidence financière de nos propositions, nous rappellerons à nos interlocuteurs que la situation actuelle des adjudants (indice brut terminal en catégorie C 529 + 16 point de NBI) n'est pas très éloignée de celle prévue par le décret cadre 2010-329 pour le premier grade de la catégorie B (IB 576).

Des propositions sur les nouveaux quotas accompagneront ce document.

Les Autonomes resteront déterminés sur ce dossier avec toutes celles et ceux qui considèrent que l'avenir de notre profession mérite mieux que de simples considérations catégorielles.

Une bataille s'engage, des combats sont à envisager !!!

Amicalement, les Autonomes **A AFFICHER, A DIFFUSER**